

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre pour Liège et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathie

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 10 août. — *The Courier* contient aujourd'hui un article étendu au sujet de la mort de M. Canning, et de l'estime que témoigne S. M. pour son ministre, en mandant près de lui lord Goderich et M. Sturges Bourne, les amis de M. Canning, relativement au nouvel arrangement du ministère.

Il serait prématuré, continue ce journal, de parler du résultat final de ces arrangements. Comme lord Goderich a reçu l'ordre de S. M. de former un cabinet, ou pour parler plus proprement, de remplir la lacune causée par la mort tant regrettée de M. Canning, le noble vicomte doit, par conséquent être regardé comme l'individu qui sera à la tête du gouvernement de S. M.

Aucune démarche ultérieure n'a été faite, mais nous pensons qu'il est certain qu'il n'y aura rien de changé aux principes sur lesquels le gouvernement de M. Canning était établi.

Comme une autre preuve de l'affection du roi pour M. Canning, le *Courier* cite le fait que S. M. a écrit, de sa propre main un ordre au trésor pour que la place de commissaire des douanes, actuellement vacante, fut donnée à M. Stapleton, secrétaire privé de M. Canning, comme une marque de respect pour la mémoire de ce ministre.

Le roi a ordonné que l'on fit des funérailles publiques à M. Canning, et les restes de ce grand homme ont été portés à l'abbaye de Westminster, entre Fox et Pitt. On dit que l'entretien de S. M. avec le marquis de Lansdown a été des plus affectueux. On ajoute qu'à cette occasion, le roi a fait entendre qu'aucune nomination n'aurait lieu avant les funérailles de M. Canning.

Madame Canning supporte son affliction avec autant de fermeté et de résignation qu'on peut en attendre d'une personne sous le poids d'une catastrophe aussi soudaine. Le duc de Devonshire lui avait proposé de la manière la plus amicale de rester à Chiswick et de regarder cette maison comme la sienne propre, tant que cela lui plairait, mais elle n'a pas accepté cette offre, et est venue à Londres, où elle loge chez son beau-frère le duc de Portland.

Le bruit courait aujourd'hui à la bourse que lord Goderich deviendrait premier lord de la trésorerie, et M. Herries chancelier de l'échiquier.

En 1806, M. Fox, après avoir formé un ministère dont il était le chef, parla pour la dernière fois à la chambre dans le mois de juin, et fut mourir dans le mois d'août à Chiswick.

En 1827, M. Canning, après avoir formé un ministère dont il était le chef, parla pour la dernière fois à la chambre dans le mois de juin, et fut mourir à Chiswick, dans le même mois et dans la même chambre que M. Fox. Ils étaient âgés tous les deux de 57 ans.

AFFAIRES DE LA GRECE.

La nouvelle de l'apparition de la flotte de lord Cochrane devant Alexandrie, annoncée par les feuilles allemandes, est confirmée par les lettres de Marseille. Celles-ci reproduisent les mêmes faits; elles ajoutent seulement que c'est Canaris qui a incendié le brick égyptien échoué à l'entrée du port. Elles expliquent ainsi la retraite de lord Cochrane: n'ayant pu réussir à surprendre l'escadre égyptienne et à y mettre le feu, le grand amiral grec ne voulut pas tenter les chances d'un combat naval en vue du port, où pouvait aisément se réfugier tout bâtiment avarié, et d'où pouvaient arriver successivement des renforts. S'il faut en croire ces lettres, lord Cochrane n'a point fui devant l'ennemi, mais il a gagné la pleine mer pour y attirer l'escadre égyptienne, et si celle-ci s'est déterminée à la poursuivre, il est à croire qu'un engagement sérieux s'en suivra.

Le colonel Fabvier a réussi à rassembler 900 hommes, exercés pour la plupart à la tactique européenne. Il ira avec ce corps à Méthana, son séjour favori où il est attendu par un navire marchand, qui lui apporte de la part du comité des philhellènes de Paris de l'argent, des munitions et des vivres.

FRANCE.

Paris, le 11 août. — M. le baron Charles Dupin, membre de l'Institut, vient d'adresser la lettre suivante aux Journaux de Paris:

La civilisation fait une perte irréparable; un grand homme d'état, qui prêtait aux intérêts des nations un appui tutélaire, vient de descendre dans la tombe.

» C'est au sein d'une cité française, dans la noble Bordeaux, que M. Canning a révélé la pensée qui fera vivre et bénir sa mémoire.

» La France était digne de voir reproduire, au milieu de sa population généreuse, par un ministre étranger, le vœu que, la première, elle a fait entendre en faveur de tous les peuples: *Liberté civile et religieuse dans tout l'univers.*

» En donnant à la politique de la Grande-Bretagne la direction qui peut conduire vers ce but, M. Canning s'est rendu le bienfaiteur d'un grand nombre de nations.

» Les peuples du sud de l'Amérique, lorsqu'ils apprendront la fin prématurée du ministre pacificateur qui, le premier en Europe, les a salués peuples indépendants, vont pleurer l'illustre ami que la mort leur enlève au moment même où, pour dernier bienfait, il étouffait chez eux la guerre intestine, et rendait à la fois paisibles les rives et libres les eaux de la Plata.

» Le Portugal va pleurer le ministre qui l'a sauvé des opprobres de l'invasion, des horreurs de la guerre civile, et du retour au servage sous un pouvoir absolu qu'eût ensanglanté la vengeance.

» La Grèce va pleurer le ministre qui la prenait sous sa protection quand elle était dans l'extrême détresse; celui qui proclamait complète et nécessaire, la propriété du territoire hellénique en faveur des enfants des Hellènes.

» Et tous les autres peuples vont pleurer le grand homme qui montrait par ses actes à quel point il voulait, il savait réaliser la pensée dont nous avons été les premiers et les plus dignes confidents.

» Eh bien, pour garder le rang qui nous sied, devançons tous les peuples dans l'exposition des regrets et des hommages envers l'ami des nations.

» Faisons graver par le plus habile de nos artistes une médaille où d'un côté nous inscrirons sa devise et la nôtre:

Liberté civile et religieuse dans tout l'univers.

» L'autre côté portera son effigie, avec ces mots:

Au nom des peuples, les Français à George Canning.

» Nous devenons les organes des deux mondes reconnaissants: ce rôle est digne de la France.

» Dans les deux mondes, les ministres apprendront que s'ils ont à lutter péniblement, durant leur vie, contre les factions qui les assiègent au sein de leur propre pays, dès qu'ils ont la force de s'élever au-dessus d'intérêts partiels pour voir et produire en grand le bonheur de l'espèce humaine, les nations, pleines de gratitude, leur réservent des hommages dignes d'un siècle où les bienfaits rendus à l'homme sont compris à la fois par tous les peuples policés.

» Je vous propose, M. le Rédacteur, de recevoir les souscriptions pour la médaille qui sera frappée, afin d'honorer la mémoire de G. Canning.

» Il suffira que chacun dépose à votre bureau une somme quelconque qui ne soit pas au-dessous d'un franc.

» Un conseil d'exécution sera formé des trois principaux souscripteurs, parmi les cent premiers, et de trois artistes et gens de lettres, choisis parmi les plus renommés. Ce conseil fera choix d'un banquier pour recevoir et pour administrer les fonds.

» La somme ainsi recueillie servira pour donner un prix à l'artiste qui présentera le plus beau type de la médaille proposée, et pour payer les frais de gravure.

» Ensuite, la médaille sera délivrée aux souscripteurs, moyennant un prix modique, équivalant seulement à la valeur du métal et du tirage.

» On frappera deux médailles en or; l'une pour la veuve de M. Canning, l'autre pour le monarque magnanime qui a donné un grand exemple aux souverains, en choisissant pour diriger les affaires de son empire, un ami des nations et de leurs libertés.

» Nous nous chargerons avec empressement, dit le *Journal du Commerce*, du soin de recueillir le produit d'une souscription destinée à honorer la mémoire d'un homme d'état dont le nom est cher au commerce. C'est sous l'administration dont M. Canning a été le membre le plus influent, avant même d'en être le chef titulaire, que les principes d'une sage libéralité ont reçu les plus heureuses applications dans les relations commerciales de la Grande-Bretagne avec les autres états et avec

la France en particulier. Secondé par ses dignes collègues, MM. Robinson et Huskisson, même par M. Peel, ce grand ministre a frappé d'une main puissante ce funeste système de prohibitions qui a formé si long tems le droit commercial de l'Angleterre et qui avait valu à sa politique le trop juste reproche d'égoïsme et d'avidité. Ses actes ont populariser une maxime vainement proclamée par les économistes, savoir : Qu'une nation ne peut s'enrichir de la pauvreté des autres. Maxime aussi certaine dans la pratique qu'elle est généreuse dans la spéculation. Vérité dont la démonstration a placé le commerce au premier rang des professions libérales.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 14 AOÛT.

A cause de la fête de l'ASSOMPTION, le journal ne paraîtra pas demain.

Laeken, le 13 août.

La santé de S. M. la Reine est satisfaisante. La fracture est dans un état très-favorable et promet une heureuse terminaison. Il ne sera plus donné de bulletin avant 10 jours.

Signés, le docteur EVERARD, J. B. UYTENHOEVEN, doct. en ch.

S. A. R. le prince d'Orange, avec un aide de camp, est arrivé ici, aujourd'hui vers les six heures du matin, venant de Bruxelles. Vers les huit heures, S. A. R. est partie pour Argenteau, de là elle doit aller à Spa.

Le prince Camille de Borghèse et sa suite, venant de Bruxelles est arrivé hier au soir, il est parti pour Cologne.

Le comte de Gourieff, ambassadeur de l'empereur de Russie dans les Pays-Bas, venant d'Aix-la-Chapelle, allant à Bruxelles, a logé dans cette ville; de même que la duchesse de Portland, venant de La Haye et allant à Spa.

Ces différents personnages sont tous descendus à l'hôtel du Pavillon Anglais.

— Le département de la Société pour l'utilité générale, établi à Louvain, a choisi parmi ses membres une commission chargée d'organiser une caisse d'épargne et de secours. Le même département a en outre chargé deux autres de ses membres d'aviser aux moyens d'établir une école de pauvres pour les enfans de 2 à 5 ans.

La civilisation vient de recevoir une blessure profonde. Georges Canning n'est plus. Les accents de cette voix généreuse et puissante qui proclamait le triomphe de la liberté civile et religieuse dans les deux mondes parvenaient à peine dans la malheureuse Irlande, aux rives de l'Éurotas et sur les plages américaines, que déjà la mort avait marqué sa victime et s'appêtait à changer l'allégresse et l'espoir de tant de nations diverses en un deuil public.

Canning n'appartenait pas seulement à la Grande-Bretagne; un tel homme était le compatriote des honnêtes gens de tous les pays. Il sympathisait avec ce que les régions des deux hémisphères renferment de généreux. Les rivalités politiques s'effacent ici; les peuples confondent leurs regrets et gémissent en commun sur le malheur dont ils sont frappés. Au point où en est la société politique, la mort du plus puissant des amis de la liberté est un événement auquel nul ne saurait rester indifférent.

Déjà la France, naguères encore entraînée dans ces haines nationales si déplorables et si mesquines, la France qui, malgré les chaînes dont elle est garottée; fait des progrès en esprit public et en lumières; dignement représentée par un de ces hommes de la nouvelle génération, espoir des peuples opprimés, vient d'exprimer une grande et noble idée, qui révèle la tendance de l'époque. Si le projet de M. Charles Dupin est accueilli avec un empressement digne du grand homme qui le lui a inspiré, il n'honorera pas moins la nation française que Georges Canning.

Il serait beau de voir un siècle accusé de sécheresse et de corruption protester par le monument d'un noble enthousiasme contre cette sentence sévère. L'hommage rendu à Canning par un peuple étranger serait d'ailleurs une consolante démonstration de cet esprit cosmopolite qui doit réunir les nations dans un but commun: la liberté civile et religieuse. C'est à un tel accord qu'est réservé le triomphe de la civilisation.

MAISON DE JEUX.

Un journal hollandais annonce que la ville de La Haye est autorisée à faire un emprunt de 400,000 florins pour creuser un canal de La Haye à Scheveningue et établir dans ce dernier endroit un hôtel de bains.

Après plusieurs réflexions favorables à ce projet, il ajoute: « ce qui doit enfin recommander cette entreprise, par rapport à l'hôtel des bains, c'est qu'on mettra tout en œuvre pour contribuer à l'agrément de cet établissement, sans recourir au moyen impie des jeux de hasard qui n'y seront pas tolérés et qui sont aujourd'hui unanimement réprouvés par tous les hommes éclairés! On n'y distribuera donc pas de patentes de voleurs et de meurtriers! La suite sera voir que ceux qui manifestent leur horreur pour les jeux de hasard connaissent mieux l'esprit du siècle que ceux qui essayent encore de tirer profit de cette espèce de filouterie (afzetterij.) Les croupiers des jeux sont arrivés à Chauffontaine; mais on les laisse avec mépris siéger devant leur tapis et jouer entre eux autant que bon leur semble. » (Alg. N. Adv. Bl.)

Nous rapportons ce passage de l'Algemeen, dont nous n'approuvons pas néanmoins toutes les expressions, pour faire connaître l'opinion de nos compatriotes du Nord sur les maisons de jeu.

CONFISCATION ILLÉGALE DU GIBIER.

Pendant qu'il administrait nos provinces, M. De Sack rendit un arrêté par lequel il ordonnait à l'autorité compétente de faire saisir et confisquer le gibier qu'on tenterait d'introduire dans les villes pendant l'époque où la chasse est fermée. On nous assure que cet arrêté reçoit encore son exécution à Liège.

S'il en est ainsi, on se rend coupable d'une illégalité; car la loi du 21 février 1822 abroge textuellement les arrêtés de M. de Sack en tout ce qui concerne la chasse. Nul doute dès-lors que toute personne apportant du gibier en ville, peut librement l'y introduire après paiement des droits d'octroi, s'il y a lieu, et que si on tentait la saisie on pourrait résister: mieux vaudrait néanmoins faire constater cette illégalité, et en poursuivre la réparation devant les tribunaux. L'abus, il est vrai, semble peu grave; mais cette confiscation de quelques lièvres, si elle a lieu, repose sur l'arbitraire, et c'est pour tout citoyen un devoir de le réprimer chaque fois qu'il en a l'occasion.

COLLÈGE ROYAL. — DISTRIBUTION DES PRIX,

Aujourd'hui 14 août, à quatre heures, la distribution solennelle des prix accordés par la ville de Liège aux élèves du collège royal, s'est faite à la société d'Emulation, cette cérémonie avait attiré comme de coutume une nombreuse assemblée. Voici la liste des élèves qui ont obtenu des prix:

Première classe, ou rhétorique. Régent M. Guillery.

Discours latin. — Premier prix, Joseph Coune de Liège, externe. Second prix, Victor Fabri, de Seny, pensionnaire. Premier accessit, Alexandre Émile Donville, de Liège, externe. Second accessit partagé, Jean François Cornet, de Verviers, externe, et Félix Delaite, de Liège, externe. — Discours français. Premier prix, Joseph Coune, déjà nommé. Second prix, Victor Fabri, déjà nommé. Premier accessit, Jean François Cornet, déjà nommé. Second accessit, Alexandre Émile Donville, déjà nommé. — Vers latins. Premier prix partagé, Félix Delaite, et Alexandre Émile Donville, déjà nommé. Second prix, Henri Hayemal, de Spa, externe. Premier accessit, Joseph Coune, déjà nommé. Second accessit partagé, Jean François Cornet, déjà nommé, et Pierre Joseph Hamal, de Liège; externe. — Histoire et géographie. Premier prix, Victor Fabri, déjà nommé. Second prix, Nicolas Jeanne, de Liège, externe. Premier accessit, Eugène Fabri, de Seny, pensionnaire. Second accessit, Félix Delaite, déjà nommé.

A mérite mention très-honorable: Frédéric d'Omalus, d'Anthinnes, externe.

Pour les classes suivantes, nous ne faisons connaître que les élèves qui ont obtenu des prix.

Seconde classe, ou poésie. Régent M. Jeanne.

Thème. — Premier prix partagé, Charles Fabri, de Seny, pensionnaire, et Léopold Gérard, de Liège, externe. Second prix, François Thimus, de Dolhain, externe. — Version. Premier prix, Victor Francotte, de Liège, externe. Second prix partagé, Charles Fabri, déjà nommé, et Victor Désiré Imbert, de Bouillon, externe. — Vers latins. Premier prix partagé, Leopold Gerard, et Charles Fabri, déjà nommés. Second prix partagé, Victor Désiré Imbert, et François Thimus, déjà nommés. — Histoire et géographie. Premier prix, Charles Fabri, déjà nommé. Second prix, Jules Ansiaux, de Liège, externe.

Troisième classe. Régent M. Jacques.

Thème. Premier prix, Auguste Thimus, de Dolhain, externe. Second prix partagé, Auguste Lechat, de Liège, externe, et Mathieu Dufays, de Lincé, externe. — Version. Premier prix, Auguste Thimus, déjà nommé. Second prix partagé, Auguste Lechat, déjà nommé, et Casimir Moxhon, de Liège, externe. — Histoire et géographie. Premier prix partagé, Théodore Viot, de Liège, externe, et Joseph Closon, de Liège, externe. Second prix partagé, Auguste Lechat, déjà nommé, et Louis Loneux, d'Aix-la-Chapelle, externe.

Quatrième classe. Régent M. de Chénédollé.

Thème. Premier prix, Napoléon Jourdan, de Liège. Second prix, Guillaume Delaite, de Liège, externe. — Version. Premier prix, Auguste Van der Straten, de Ponthoz, externe. Second prix partagé, Charles Deleour, de Dolhain, externe, et Adolphe Gauthy, de Dison, externe. Histoire et géographie. Premier prix, Gustave Thisquen, de Limbourg, externe. Second prix, Auguste Van der Straten, déjà nommé. Langue grecque. Premier prix, Laurent-Joseph Lemoine, de Liège, externe. Second prix, Walther-Joseph Brahy, de Liège, externe.

Cours de langue grecque. Régent M. Prud'homme.

Première division. Thème. Premier prix, Joseph Coune, déjà nommé. Second prix, Frédéric d'Omalus, déjà nommé. — Version. Premier prix, Joseph Coune, déjà nommé. Second prix, Félix Delaite, déjà nommé. Seconde division. Thème. Premier prix, Jean François Cornet, déjà nommé. Second prix partagé, Auguste Thimus, déjà nommé. Version. Premier prix, Léopold Gérard, déjà nommé. Second prix partagé, Victor Fabri, déjà nommé. Troisième division. Premier prix, Louis Loneux, déjà nommé. Second prix, Joseph Stasse, déjà nommé.

Classe de langue hollandaise. — Divisions supérieures. Régent M. Willems, suppléé par M. Janssens.

Première division. Premier prix partagé, Louis Loneux et Joseph Coune, déjà nommés. Second prix, François Ernst, de Montzen, pensionnaire. Seconde division. Premier prix, Jean François Walhar, déjà nommé. Second prix, Jean Lambert Moreau, de Herve, externe.

Divisions inférieures. Régent M. Pex.

Troisième division. — Prix. Théodore Viot, déjà nommé. Quatrième division. Prix, Vitor Bavet, déjà nommé. — Cinquième division. Prix, Joseph Fastré, déjà nommé.

Classe de mathématiques. — Divisions supérieures.

Régent M. Forir.

Géométrie. — Premier prix, Bauduin Joseph Jacquemin, de Flémalle-Grande, externe. Second prix, Victor Fabri, déjà nommé. — Algèbre. Premier prix, François Nicolaj, d'Aubel, pensionnaire. Second prix partagé, Victor et Eugène Fabri, déjà nommés.

Divisions inférieures. Régent M. Plateau.

Arithmétique. Première section. — Premier prix, François Nicolai, déjà nommé. Second prix partagé, Victor Imbert, et Louis Lœux, déjà nommés. — Arithmétique. Deuxième section. Prix, Gustave Thisquen, déjà nommé. — Arithmétique. Troisième section. Prix, Charles Nicolai, d'Aubel, externe.

Cinquième classe. Régent M. Janssen.

Thème. Premier prix, Mathieu Vankeer, d'Ans, externe. Second prix partagé, Edouard Mottard, Eugène Moxhon, et Joseph Thonard, de Liège, déjà nommés. Version. Premier prix, Charles Nicolai, déjà nommé. Second prix, Joseph Thonard, déjà nommé. Histoire et géographie. Premier prix, Ignace van der Straeten, de Ponthoz, externe. Second prix, Edouard Mottard, déjà nommé.

Sixième classe. Régent M. Gulikers.

Thème. Premier prix, Ambroise Rigot, de Warnant, externe. Second prix, François Fick, de Liège, externe. — Version. Premier prix, François Fick, déjà nommé. Second prix, Ambroise Rigot, déjà nommé. — Histoire et géographie. Premier prix partagé, Victor Marie et Ernest Dupont, déjà nommés. Second prix, Henri Dahlen, de Welckenrath, pensionnaire et Adolphe Dechaineux, déjà nommé.

Classe élémentaire. Régent M. Thibeau.

Thème. Premier prix, Jean Nicolas Mister, de Liège, externe. Second prix partagé, Nicolas Joseph Detroz, externe, et Lambert Grisard, de Bieret, externe. Version. Premier prix partagé, Lambert Grisard et Nicolas Joseph Detroz, déjà nommés. Second prix partagé, Charles Collinet, de Liège, externe, et Pierre Leroi, déjà nommé. — Histoire sainte. François Lelarge, déjà nommé.

Pensionnat. — Etude de la religion. M. Jacquemotte, principal, chargé de l'instruction religieuse.

Première division. Premier prix, Firmin Dept, de Nivelles, pensionnaire. Second prix, Gustave Orban, déjà nommé. Seconde division. Premier prix, Hyacinthe Dautrebande, de Huy, pensionnaire. Second prix, Adrien Berleur, de Liège, demi pensionnaire.

Nous avons inséré il y a peu de tems une lettre de Maëstricht, munie de signature, dans laquelle on signalait comme un acte d'intolérance de la part de M. le colonel Knotzer le renvoi de M. Storg, clarinette de la première division d'infanterie nationale, renvoi motivé, dit-on, sur le changement de religion de ce musicien. Une autre lettre qui nous est adressée contient à cet égard des explications que nous nous faisons un devoir de publier.

Il est faux, dit l'auteur de la lettre, que M. le colonel Knotzer ait congédié le musicien Storg, parce qu'il avait changé de religion. Si le dénonciateur avait quelques données sur les lois militaires, il saurait qu'un colonel ne peut congédier un de ses subordonnés sans les ordres du département de la guerre. Mais aussi il y aurait démeure à vouloir contester à un chef le droit d'engager de nouveau tout individu de son corps, dont le tems de service est expiré et qui se présente pour contracter un nouvel engagement.

Le tems de service de M. Storg étant à peu près terminé, il se rendit auprès du colonel pour lui demander la permission de se marier et le prévint qu'à cet effet il avait déjà changé de religion, pour obtempérer aux desirs de sa future, il pria en outre le colonel de vouloir bien l'agréger de nouveau au corps des musiciens de la division. Ce dernier lui fit observer qu'un galant homme ne devait pas abandonner sa religion dans des vues d'intérêt; que l'on devait suivre celle dans laquelle on était né; et n'en changer que par intime conviction; que relativement à sa demande de mariage il ne pouvait rien accorder, ayant pour principe de n'acquiescer à ces sortes de demandes des sous officiers et soldats de sa division que dans les cas les plus urgents.

M. Storg, sensible peut-être aux observations de son chef, le pria de l'engager, et lui dit que, le cas échéant, il se désisterait de sa demande de mariage; le colonel persista et lui dit qu'il était libre de se retirer lorsque son tems de service serait expiré, ne voulant pas tenir plus longtemps dans sa division un militaire qui transigeoit aussi légèrement avec sa conscience. A part cette raison, on croit pouvoir assurer que le colonel Knotzer en eut encore deux autres, qui ont motivé son refus: le désir de M. Storg de se marier, et enfin l'économie que faisait par ce moyen la division, en ouvrant une place au zèle des jeunes aspirans de l'école de musique de la division qui sont moins payés que les gagistes.

Personne ne conteste que M. Storg ne soit un excellent musicien et un homme fort honnête, et s'il lui reste l'avantage d'être regretté de ses camarades, on croit en revanche pouvoir assurer que les officiers de la division n'approuvent nullement sa conduite dans cette circonstance, c'est donc à tort qu'on a voulu attirer le blâme sur un officier supérieur très estimable, qui a toujours donné l'exemple de la modération et de l'observance des devoirs religieux, chacun sait dans la division qu'il a exhorté souvent ses officiers de différentes communions, et particulièrement les catholiques, à fréquenter plus assiduellement le service divin et à donner ainsi un bon exemple aux soldats.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous serez bien persuadé que les faits rapportés dans la lettre du 29 juillet sont inexacts, que le colonel Knotzer n'a pas congédié M. Storg parce qu'il avait changé de religion, et que les militaires de l'armée royale des Pays Bas se garderont bien en tout tems de porter atteinte à la loi fondamentale.

J'espère aussi que vous ne suspectez pas la véracité ni l'impartialité de mon récit, étant moi-même né dans le sein de l'église catholique.

Agréé etc.

N. N.

officier de la 14^e division d'infanterie nationale.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERGH.

Messieurs,

On vient de publier un livre ayant pour titre: L'Art de guérir les hernies et dédié à M. Anstiaux, par de Moll. Je me vois forcé de demander une place dans votre feuille pour faire connaître que l'auteur, m'ayant prié de jeter les yeux sur son manuscrit, je le lui ai renvoyé en lui déclarant que je ne pourrais accepter la dédicace qui m'était adressée. Je ne dirai pas ici le motif de mon refus, ceux qui prendront la peine de lire l'ouvrage de M. de Moll pourront aisément le deviner.

Agréé,

Docteur ANSLAUX, professeur à l'université.

Liège, le 12 août 1827.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 11 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 103 fr. 90 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juis. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 00, juis. du 22 juin, 72 80. — Action de la banque, 2010 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 000 0/0 Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'ANVERS, du 13 août. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 P. Rente remb. 89 1/4 P. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 88 nomb.

Changes. — L'Amsterdam court s'est fait à 7/8 p. ; le Londres court et le Paris court ont été demandés, le Francfort court et à six semaines se sont traités, le court à 35 7/5 A, les six semaines à 35 1/16 A, il est resté argent, le papier à trois mois a été demandé à 35 1/2 A; le Hambourg manque, il a été recherché. — Escompte 4 p. 0/0.

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 13 AOUT.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 8 02 c.
id. de seigle, " " " " fl. 5 74 c.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, informent qu'ils procéderont publiquement à la salle de leurs séances à l'Hôtel-de-ville, le vendredi 27 août courant à onze heures et demie du matin, à l'adjudication publique au rabais de travaux à exécuter pour l'agrandissement du local de l'école primaire de St. Christophe.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé au secrétariat de la régence, la veille du jour fixé pour l'adjudication, une soumission cachetée, rédigée sur papier timbré et indiquer non seulement le prix auquel on offre d'exécuter les travaux, mais encore la caution exigée par le cahier des charges qui est à voir au secrétariat de la régence, tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à midi. A l'Hôtel-de-Ville, le 10 août 1827. Le bourgmestre chevalier, DEMELOTTÉ D'ENVOZ.

ETAT CIVIL du 13 août. — Naissances: 8 garç., 7 filles.

Décès, 2 garç., 1 fille, 1 homme, 2 femmes, savoir :

Lambert Mouton, âgé de 78 ans 6 mois et 6 jours, pêcheur, quai d'Avroy, n. 626, époux de eatrix Simon.

Elisabeth Gérard, âgée de 65 ans, faiseuse de dentelles, rue Pierreuse, n. 168.

Marie Catherine Lemaire, âgée de 38 ans, rue Entre-deux-Ponts, épouse de Jean Henri Hubert Demal.

TEMPÉRATURE du 14 août. — A 8 heures du matin, 12 degrés, à une heure, 14 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE A ANS. — GRAND DIVERTISSEMENT chez L. LHOEST, ci-devant maison Nanette, les mercredi 15, jeudi 16 et dimanche 19. On y jettera à L'ŒIE, et on y trouvera toutes sortes de rafraichissemens, bons Vins et Hougarde. (844)

GRAND WAUX-HALL CHAMPÈTRE à la BOVERIE.

Mercredi prochain, fête de l'Assomption, il y aura GRANDE HARMONIE. (856)

Aujourd'hui 15 du courant GRAND CONCERT, à la grande Allée-Verte, faubourg Vivegnis, n. 298. (863)

GRAND DIVERTISSEMENT, chez la Ve Warnier fanbourg Vivegnis, mercredi 15 et dimanche 19 du courant. (862)

A la cour de Bruxelles, place Guillaume, à Spa,

Bodson, fils, artiste de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver dans cette ville, avec un assortiment de perruques, d'un nouveau genre, fabrique également les tours indéfrisables de son invention, tours pour se coiffer en cheveux, parfaitement naturels, donne des leçons aux femmes de chambre garantit en très peu de leçons de faire coiffer celles qui désirent apprendre. (864)

Le syndic définitif de la faillite de François J. J. Simonis, informe MM. les créanciers de ladite faillite, que l'assemblée qui devait avoir lieu le 13 du courant, a été remise à vendredi prochain, 17 de ce mois, aux trois heures précises de relevée; en conséquence, il les invite à se réunir ledit jour en la salle de conseil du tribunal de commerce de cette ville soit personnellement soit par fondés de pouvoir autorisés à l'étranger.

Vente publique de 30 à 40 pièces de bons vins vieux de Bordeaux, Médoc fin clair, propre à être mis en bouteilles de suite, qui aura lieu dans les caves de l'entrepôt royal des accises rue Hors-Château, à Liège, le vendredi 17 août à 2 heures de relevée; on pourra goûter ces vins pendant la matinée du jour de la vente. (827)

On a perdu une clef en topaze montée à réverberre, récompense à celui qui la remettra au n. 37, derrière St.-Michel. (860)

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois pièces et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8. (407)

Vente volontaire pour sortir de l'indivision.

A vendre une belle et bonne maison de commerce, portant le n. 607, située place Saint-Lambert, à Liège. S'adresser à l'avoué Bognet, derrière le Palais, n. 55.

Janné, pharmacien, rue Vinàve d'Isle n. 45, reçoit l'eau minérale de Spa deux fois par semaine, et la vend à 27 cents la bouteille. Il vient aussi de recevoir un nouvel envoi d'eau de Cologne, de J W Farina, fournisseur de S. M. le roi des Pays-Bas, au prix de 52 cents, la phiole et de 6 fls. 8 cents la douzaine. (817)



A vendre pour cause de départ, un très bon cheval de selle, de race polonaise, parfaitement dressé. S'adresser au n. 521, Place Saint-Paul. (859)

Quartier garni ou non à louer, chez *Ducarne*, fabricant de parapluies, rue Pont-d'Avroy, n. 543.

A vendre à très bon compte le *Répertoire universel de Merlin*, ainsi que le *Recueil général des lois, d'arrêts*, de Sirey. S'adresser chez M. *Lenoir*, rue Sœurs de Hasque, n. 285. (861)

MONNAIES HORS DE COURS.

Le sieur *Vidal*, marchand de Paris, à l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver avec un grand assortiment de marchandises françaises; tels que schals longs et carrés; fichus en barège, franges en soie et en coton, parapluie et ombrelles, peignes et boucles en acier, souliers élastiques pour dame, bandages herniaires, brosses anglaises de différentes grandeurs, idem à tailleur, idem à cirage, soie à coudre, boutons en soie superflins, idem en acier, idem pour chassonne, idem à grelots, et différents articles, dont le détail serait trop long.

Il reçoit les couronnes légères, les pièces de 6 et 12 sous à ancienne valeur, de même que le mauvais liards, 1 florin de Liège à 47 cents, il est déballé hôtel du Canal de Louvain. (859)

Le 18 août 1827, à 10 heures du matin, on exposera en vente aux enchères, en l'étude de M^e *Grégoire*, notaire à Huy, la maison récemment réparée et mise dans le meilleur état propre au commerce, sise entre deux portes audit Huy, cotée, n. 222.

L'acquéreur entrera immédiatement en jouissance et obtiendra des facilités pour le paiement. (853)

() La vente d'une ferme à Alleur annoncée au seize de ce mois, n'aura lieu qu'au jour qui sera ultérieurement fixé.

(488) A vendre, arrenter ou louer, pour entrer de suite en jouissance, une maison propre au commerce, située à Liège, rue St-Severin, n. 721. S'adresser même rue, n. 53.

Quartier garni ou non à louer rue du Pont, n. 901 (840)

Par procès-verbal d'adjudication, reçu par M^e *Jamouille*, notaire à Saive, commune de Celles, en présence de M. le juge de paix du canton de Waremme, le 7 août 1827, une partie des Biens appartenant par indivis 1^o. au St. Lambert Crotteux, cultivateur à Hodeige, dont les droits sont exercés par M^e. François-Félix *Godin*, avoué à Liège; 2^o. à François Germeau, enfant mineur de M. Walhieu Germeau, cultivateur à Grandville, et de feu Marie-Joseph Crotteux, son épouse; et 3^o. à Marie Crotteux, négociante à Hodeige, épouse du sieur Jean-Gaspar Lacroix, cultivateur à Momal, a été adjugé; savoir:

Le deuxième lot, consistant en une maison et autres bâtiments en dépendant, avec cour, jardin et prairie, le tout contigu, de la superficie de 48 perches environ, situé à Hodeige et occupé par Joseph et Béatrix Crotteux, moyennant la somme de 900 florins des Pays-Bas.

Le troisième lot, consistant en trois pièces de terre, situées l'une sous Hodeige, et les autres sous Bergilers, contenant ensemble 174 perches 38 aunes, moyennant la somme de 175 fls. en sus des rentes dont il est grevé, qui se montent à 12 rasières 22 litrons d'épeautre.

Et le quatrième, consistant en quatre pièces de terre, contenant 41 perches 67 aunes, situées, l'une sous Granville, et les trois autres sous Hodeige, moyennant 200 florins des Pays-Bas.

Ces immeubles sont plus amplement désignés dans le n^o. 174 de ce Journal.

D'après l'article 9 des conditions de ladite adjudication, toutes personnes solvables peuvent surenchérir chacun de ces lots d'un dixième, pourvu qu'elles en fassent la déclaration en l'étude dudit notaire *Jamouille* dans les dix jours de la vente, et au plus tard le 17 courant.

Quant à l'autre partie des dits biens formant le premier lot, et se composant d'une belle maison, couverte en ardoises et en tuiles, bâtie à la moderne, avec étables, écurie, grange et autres bâtiments, cour, jardin et autres dépendances, le tout formant un ensemble de la superficie de 27 perches 47 aunes, situé audit Hodeige, et d'un verger de 25 perches 93 aunes, situé au même lieu, le tout occupé par ledit Lambert Crotteux et par l'épouse Lacroix; la vente en a été infirmée: en conséquence ces immeubles seront réexposés et adjugés définitivement sur la mise à prix de 1600 florins des Pays-Bas, le mardi 4 septembre prochain, à deux heures de l'après-dînée, par le ministère du même notaire et pardevant M. le juge de paix du canton de Waremme, en son domicile à Bleret.

S'adresser audit notaire *Jamouille* pour prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété, et à M^e. *Godin*, avoué, à Liège.

() Vente de beaux meubles provenant, de la succession de M^{lle} KIEKENS.

Le mardi et mercredi 21 et 22 août 1827, à deux heures de l'après-midi, le notaire *Bertrand* vendra au plus offrant à maison mortuaire de ladite demoiselle, sise à Liège rue Sœur de-Hasques, n. 170.

Une quantité de très beaux meubles, consistant en commodes, secrétaires, chiffonniers, chaises, fauteuils et canapés bourrés en crain, consoles et tables, le tout en acajou, garde-robes, chaises, tables, formes de lits, et autres meubles en bois de chêne et de mérisier, pendules, horloges, lustres, miroirs, porcelaines, fayence, cristaux, vases, verres, goblets, linges de lit, de table et de ménage, et une très-belle batterie de cuisine. Le tout argent comptant.

() ADJUDICATION DE BIENS PATRIMONIAUX.

En vertu de jugement, les héritiers du sieur Jean François Fraiture, et de la Dame Marie Joseph Sohét sa première épouse, décédés à Liège, feront exposer en vente publique, jeudi 30 août 1827, à deux heures et demie précise de relevée, par le notaire *Richard*, par devant M. le juge de paix des cantons sud et ouest de cette ville, à son bureau rue Plates Pierres, une maison étable appartenances et dépendances, jardin terre et prairie le tout tenant ensemble sis en la commune de Latinne, contenant 2 bonniers 61 perches 57 centièmes, aboutissant au grand chemin et à la Mehaigue, sur lequel il ne pèse qu'une rente de 238 litrons 51 dès d'épeautre due à la fabrique de l'Eglise dudit Latinne.

Le cahier des conditions est déposé au bureau de M. le juge de paix, et en l'étude dudit notaire.

Le même notaire exposera aussi en vente publique jeudi seize dudit mois d'août à 11 heures du matin en son étude, la vaste maison n. 337, sise avantageusement pour tout commerce, rue sur Meuse au coin de la rue Souverain Pont, avec portes communiquant à ces deux rues; sa location expire le 25 décembre 1828. S'adresser pour les conditions audit notaire chargé de traiter dans l'entretiens de gré à gré.

(463) MAISON A VENDRE.

Le jeudi 16 août 1827, trois heures de relevée, Mr. le capitaine Termonia fera vendre aux enchères, en l'étude à Liège, rue St. Hubert, du notaire *Keppenne*, sa maison cotée 528, sise place St. Paul, à Liège, occupée par M^e. Maupoint.

Cette maison avantageusement placée sur une des plus belles places de la ville, au centre du quartier de l'Isle, se compose d'un beau salon, place à manger, cabinet, cuisine et quantité de logements aux premier et deuxième étages le tout très-bien entretenu.

S'adresser, pour connaître les titres de propriété et les conditions, en l'étude dudit notaire, et en celle de M. l'avoué *Godin*.

Vente d'un beau mobilier.

Lundi 20 août 1827, à neuf heures du matin, au domicile de la demoiselle C. Michel à Dison, il sera procédé par le ministère de M. *Michel*, notaire à Jalhay, à la vente publique d'une quantité de beaux meubles et effets mobiliers, consistant en tableaux avec cadres dorés, services complets en porcelaines de Sève (près Paris), canapés, chaises bourrées garnies en soie, belles glaces, buffets, armoires, tables, commodes, secrétaires en acajou, bois de lits, plusieurs lits de plumes neufs, matelats, idem, courte-pointes en soie, rideaux avec broderies, serviettes, nappes, batteries de cuisine, ainsi qu'une cuisinière, etc. Argent comptant. (856)

() 2450 fls. B.-P. à placer pour 12 ou 15 ans sur biens fonds. A vendre une maison sise à Liège, rue Pierreuse, n. 351. S'adresser au notaire *Péque*.

() Biens patrimoniaux, situés à Burdinne, arrondissement de Huy, à vendre par licitation, en une seule séance.

Jeudi, 16 août 1827, les héritiers et les représentants du sieur Jean Charles Bacquelaine et Marie-Rose Detry, son épouse, exposeront en vente publique et aux enchères, pardevant M. le juge de paix du canton d'Avenne, et par le ministère du notaire *Paraye*, de Burdinne, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de Huy, le 5 avril 1827, enregistré le 18 même mois, les immeubles suivants:

Un moulin-à-vent, moulin aux chevaux et pressoir, avec maison d'habitation, cour, écuries, étables, grange, touraille, deux jardins, closières et terres labourables, situés à Burdinne, arrondissement de Huy, contenant ensemble quatre bonniers cinquante-une perches trente-six aunes.

(466) Le 16 août 1827, à deux heures de relevée, M^e. *Bou langer*, notaire, vendra en son étude rue Hors-Château à Liège, une grande maison à porte cochère, située rue Féronstrée, n. 590; elle est dans le meilleur état, contient de grands appartemens ornés de glaces, fontaine, pompes, caves, écurie, remise et une citerne à l'huile, faite depuis peu d'années, on accordera des facilités à l'acquéreur.

S'adresser pour renseignements audit notaire, et pour la voir rue Hors-Château n. 221, depuis dix heures jusqu'à midi. La mise à prix est de vingt-un mille florins des Pays-Bas.